LETTRE D'INFORMATIONS

NOËL ARRIVE !

Et si on décorait nos fenêtres ?

On connaît le talent de nos commerçants en matière de décoration de vitrines pour Noël. Nous nous joignons à eux pour égayer notre village, apporter un peu de joie et de lumière dans nos chaumières, nous en avons tous grand besoin en ce moment. Alors décorons les fenêtres de nos maisons, nos balcons, nos terrasses ou nos jardins; Soyons créatifs, créons ensemble une ambiance joyeuse et festive !
Envoyez-nous des photos de vos décorations, nous serons heureux de les partager sur notre page Facebook "Commune de Bellenaves". L'équipe municipale se propose également de venir admirer vos réalisations sur place chez ceux qui le souhaiteraient ; ce sera l'occasion de vous souhaiter de vive voix de joyeuses fêtes.

FÊTE DE L'AUTOMNE

Un franc succès

La préfecture nous a laissés dans le doute jusqu'à la dernière minute quant à la possibilité de réaliser la première édition de la Fête de l'Automne. Et ouf ! elle a dit "oui". Nous remercions chaleureusement Valérie de l'Echoppe Belle-navoise et Yoann de La Boulange à Lily, et tous les commerçants et associations qui se sont investis à fond pour organiser cette manifestation avec brocante, jeux, stand de jus de pommes et d'huîtres, musique en live, restauration, stand du Musée Auto et atelier ludique pour les enfants. Tout le monde a fait l'effort de respecter autant que possible les règles des mesures sanitaires. L'OCA nous concocte d'autres manifestations pour l'année 2021. Nous vous en dirons plus dès que le programme sera prêt.

COVID-19 : CAMPAGNE DE DEPISTAGE AVANT NOËL

Offert par la Région

Du mercredi 16 au 23/12
à la maison de santé,
de 16h à 19h en semaine
et le samedi de 9h à 12h.

Inscription par téléphone
au 04 70 90 61 00.

Pour réduire le temps d'attente, possibilité de préremplir le formulaire d'inscription disponible à la maison de santé ou en mairie.

En bref

- **RENDEZ-VOUS REPORTÉS**
  Le cinéma itinérant, la réunion "Appel à bénévoles" et les rendez-vous avec les habitants dans les quartiers et hameaux ont malheureusement dû être reportés à cause des restrictions sanitaires. Nous vous communiquerons de nouvelles dates ultérieurement.

- **CALENDRIER DES POMPIERS**
  Suite à l'assouplissement des normes sanitaires, les pompiers de Bellenaves devraient être autorisés à venir vous proposer leur calendrier 2021 à compter du 15 décembre. En cas d'empêchement pour raisons sanitaires, une brève paraitra dans *La Montagne* et sur nos réseaux sociaux.

En bref

- **PLAN DU CIMETIÈRE**
  Il y a dorénavant, à l'angle du premier portail route de Montmarault, cimetière, un plan qui permet de situer les emplacements et de vérifier le nom des personnes qui s'y trouvent. Si toutefois vous constatiez une erreur, merci de venir la signaler en mairie.
  Tous nos remerciements à Christian Gimonet pour la réalisation de ce panneau, et aux Tavaillons pour la fourniture des tuiles.

- **CONVENTION AVEC LES ASSOS**
  Le prêt de salles aux associations est désormais officialisé par une convention. Quatre salles rue de la Rebondine, la salle dite "des associations" (cour de la Médiathèque), les salles de l'ancienne Mairie sont accessibles selon leurs besoins.
  La salle des fêtes est mise gratuitement à leur disposition une fois par an.

- **COMPTE-RENDU DU TRIBUNAL ADMINISTRATIF DE CLERMONT FERRAND** (15/09/2020).
  Extrait : « M. Bidet et autres ne sont pas fondés à demander l'annulation des opérations électorales du 15 mars 2020 en vue de la désignation des conseillers municipaux de Bellenaves, ni, par voie de conséquences, l'élection du maire et des adjoints, consécutive au renouvellement du conseil ».

- **PANNEAU POCKET.** Déjà **275** personnes nous suivent sur l'appli mobile Panneau Pocket !
  Vous n'avez pas de smartphone ? Panneau Pocket propose désormais un site internet sur lequel vous retrouverez toutes les actus : "app.panneaupocket.com"

L'ESSENTIEL DES CONSEILS MUNICIPAUX

Conseils du 14/10 et du 18/11/2020

Requalification du centre bourg et droit de préemption. Après la démolition des préfabriqués et celle à venir de la grange derrière l'église, la commune préempte l'ancien presbytère, à l'angle de la mairie. Cet immeuble à vendre est une opportunité pour une éventuelle extension ou relocalisation de la mairie, ainsi que pour la redistribution des locaux commerciaux de la Grande rue. Mais aucune décision de travaux n'a été prise ! Il s'agit d'un projet à moyen ou long terme. Habitants et usagers seront associés aux réflexions sur le réaménagement du centre bourg. En attendant, cet achat d'un montant de 15 000 € est délégué à l'Etablissement Public foncier (EPF)-Smaf Auvergne. A noter : il est compensé par la fin du portage des terrains jouxtant les Tavaillons et de l'ancienne moutarderie. EPF pourra ainsi mettre l'immeuble en sécurité et stopper les infiltrations d'eau qui impactent la mairie.

Des travaux à refaire à l'Hostellerie du Château
En février 2020, le Conseil Municipal a validé des travaux de rénovation et de transformation de cet établissement dont la commune est propriétaire. Mais, après l'avoir visité en septembre, la Commission de Sécurité a émis un avis défavorable à la poursuite de l'exploitation, les travaux n'étant pas conformes aux normes de sécurité. Cet état de fait fragilise encore plus la situation professionnelle des exploitants, déjà durement touchés par la crise sanitaire. C'est pourquoi, par arrêté du 2 octobre 2020, la fermeture de la partie Hôtel seule a été demandée et un échéancier de travaux soumis à la Commission de Sécurité. Le Conseil Municipal a approuvé la désignation d'un bureau d'étude et d'un architecte, et décidé de faire réaliser les travaux les plus urgents pour la mise en conformité de l'Hostellerie. Ce sont ainsi 12 849 € qui vont être engagés.

> Pour l'ensemble de ces travaux, la commune sollicitera le Fonds de concours de la Communauté de Communes, qui aide à réhabiliter le patrimoine communal à hauteur de 50%.

Accompagner l'extension des Tavaillons
Afin d'accéder à la demande d'extension des Tavaillons de l'Allier, la commune décide de racheter à l'EPF deux terrains acquis pour le compte de la Commune en vue de l'aménagement de la zone d'activité de Maugarat, pour un montant total de 3806,09 €, dont seulement 853,06 € TTC restent dus.

Agir pour la biodiversité
Suite au rachat des terrains ci-dessus, laissant disponible une parcelle de taillis, il est décidé de conserver celle-ci en l'état conformément à la politique communale de préservation et de développement de la biodiversité et ainsi d'annuler la délibération du 2 mars 2020 concernant sa vente.
D'autre part, la commune décide de mettre en vente une parcelle située le long de la voie des Bruyères, dont l'exploitant vient de prendre sa retraite. Les élus souhaitant marquer leur volonté de privilégier une démarche de préservation environnementale, la commune va prélever sur cette parcelle de 7 hectares une bande de 6 mètres de large, au nord du terrain, afin de reconstituer une haie boisée. La surface restante (6,80 ha) sera proposée à la vente au prix de 7 200 € l'hectare, en priorité à un jeune agriculteur de la commune. S'il n'est pas possible d'imposer un mode de culture à l'acheteur, le Conseil souhaite néanmoins une présentation des projets d'exploitation de chaque candidat.

TAXE FONCIÈRE 2020

Suite à la modification du taux d'imposition de la part communale et à son délai d'approbation par la Chambre régionale des comptes, vous recevrez l'avis d'échéance 2020 seulement en janvier 2021. La somme devra être payée fin janvier mais vous pouvez demander un rééchelonnement auprès de la Trésorerie de Gannat.

A VOTRE AGENDA !

EXPO AU POINT INFO

DU 8 AU 24 DÉCEMBRE
GALERIE DE NOËL : ARTISANAT 100 % LOCAL, PLEIN D'IDÉES CADEAUX !

CONSEILS MUNICIPAUX

MERCREDI 16 DÉCEMBRE
MERCREDI 13 JANVIER
MERCREDI 10 FÉVRIER

Retrouvez-nous sur nos pages Facebook "Commune de Bellenaves" (infos administratives et inter-communales) et "Rendez-Vous de Bellenaves" (Animations, évènements).

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les rencontres de quartiers et hameaux qui ont pu avoir lieu avant le confinement, à Saint-Bonnet-de-Tizon et à La Charrière, ont fait émerger le problème de la sécurité routière et des vitesses excessives. La sécurité des enfants à l'arrêt de bus de St Bonnet est prioritaire. À l'issue d'un premier rendez-vous, le 17 novembre, avec le Conseil départemental, il a été décidé que l'arrêt resterait en place et que la commune étudierait la sécurisation des accès. Le département effectuera en 2021 et en plusieurs endroits des contrôles de vitesse qui nous permettront de définir un plan global de sécurisation des voies de circulation.

INCIVILITÉS, DÉGRADATIONS...

Que faire ?

Depuis plusieurs années, Bellenaves subit des incivilités récurrentes, toujours par le même groupe d'une douzaine d'adolescents et d'enfants bien identifiés, sous l'influence de jeunes adultes. Petits trafics, nuisances sonores, insultes, actes de vandalisme qui finissent par coûter cher à la collectivité. Ces jeunes sont réfractaires à tout dialogue et s'amusent à jouer à cache-cache avec les représentants de la loi, allant même jusqu'à faire porter le chapeau aux demandeurs d'asile de Bellenaves.

Lors d'une réunion récente avec les gendarmes de la brigade de Gannat, ceux-ci se sont déclarés tout à fait disposés à aider la municipalité en effectuant plus de patrouilles, en rappelant les parents des mineurs à leurs responsabilités et en verbalisant en cas de flagrant délit. La municipalité aimerait bien sûr pouvoir intégrer ces jeunes de manière positive dans la vie de la commune.

Pour rappel, si vous constatez des incivilités, n'hésitez pas à signaler celles-ci à la gendarmerie en composant le 17.

ASSOCIATIONS

ZOOM SUR...

"Picus recycle et plus"

FAVORISE LE RÉEMPLOI, L'ÉCONOMIE CIRCULAIRE ET LE ZERO DECHETS

Avez-vous remarqué les petits sacs en tissu proposés au Petit Casino, à la Boulange à Lily, à l'Ilot Nature, chez Andrès sur le marché hebdo ou encore à la pharmacie ? Ce sont des sacs réutilisables conçus pour réduire nos déchets. Soutenus par la nouvelle association bellenavoise "Picus recycle et plus" créée en octobre 2020, les commerçants cités ci-dessus participent ainsi activement à l'opération nationale "Mon commerçant Zéro Déchet" initiée par l'association Zéro Waste France (promouvoir le vrac, réduire les emballages et notre impact environnemental).

L'association « Picus recycle et plus » ne s'en arrête pas là pour la planète. En partenariat avec la municipalité qui lui prêtera un local, l'association ouvrira courant janvier 2021 une boutique solidaire au cœur du village dans l'ancienne mairie. Vous y trouverez des vêtements de seconde main en bon état, du petit mobilier, un peu de vaisselle, etc. L'objectif : servir à tous, favoriser le réemploi et l'économie circulaire. Elle proposera également des ateliers de sensibilisation et d'éducation à l'environnement. A terme, l'association projette d'ouvrir une ressourcerie, une structure qui récupère des biens usagers (mobiliers, électroménagers), les revalorise et les revend à bas prix sur un territoire donné.

L'asso récuperera aussi des biens neufs dont vous n'avez pas l'utilité (double-emploi ou cadeau de Noël qui ne vous plait guère...) mais qui peuvent servir à d'autres.

Plus d'infos : Laurence Sauvager au 04 70 90 25 32 ou Céline Colson au 06 71 58 50 61. Bénévoles bienvenus !

ÉTAT CIVIL

Naissances

LANDRÉ LEYANA 30-05-2020

Décès

BARDINAT Aline 12-09-2020
RUHLAND Jean-Claude 22-09-2020
BOIVIN Jean-Philippe 08-11-2020

Les assistantes maternelles

Pour toute information sur le volet contractuel et la mise à jour de la liste ci-dessous, contactez directement le Relais d'assistantes maternelles de la Comcom au 04 70 32 57 18.

Eléonore AUDOUARD
5, av. Michelet - 06 44 09 30 28

Sophie BERTELLI
6, lieu-dit Roche - 06 08 75 74 50

Sandra DESTERNES
10 rue des Cigales - 06 58 45 33 01

Maryse ESPINOUSE
Lot. Bel Air - 4 rue Verte - 06 78 61 99 65

Béatrice FERRANDON
La Charrière - 06 70 00 19 37

Loreleï MARQUIS
12, St Bonnet de Tizon - 06 52 74 24 96

Mélanie MORISSEAU
8, rte de La Bosse - 06 10 13 73 49

Directrice de publication : Nicole HAUCHART
Comité de rédaction : Henri Barbier, Louis-Paul Baudot, Damien Billaud, Stéphanie Bruzzese,
Invitée : Heleen Van Kuijeren

LA GARE FAIT PEAU NEUVE

Depuis quelques semaines, les usagers ont pu se rendre compte que notre gare était en travaux. Ceux-ci arrivent à leur terme. Désormais vous avez la possibilité de stationner votre vélo gratuitement dans un abri sécurisé. La salle d'attente a été entièrement refaite pour le confort de tous, et dans les semaines à venir la gare se dotera d'un téléaffichage. De plus, les abonnés disposant de la carte OURA peuvent recharger leur abonnement (payé sur internet) directement sur leur carte à l'aide d'une borne mise à disposition.
Les travaux ont été financés par la Région AuRA en grande partie.

FOYER LOGEMENT

Annulation du repas de Noël

En raison de la crise sanitaire, le CCAS regrette de ne pas pouvoir organiser le traditionnel repas de fin d'année au foyer logement, ni la distribution des colis.
Si vous avez besoin d'une aide ou d'un service, n'hésitez pas à joindre les responsables du CCAS au sein du conseil municipal qui sont à votre écoute : *Corine Ryan-Schubert (06 86 40 22 70), Joëlle Régerat (06 87 57 29 77), Salma Bostbarge (06 64 74 46 50).*

CHÈQUE CONSO'

Soutenons nos commerçants et artisans

Pour aider les commerçants et artisans à faire face à la crise sanitaire, la ComCom a mis en place le Chèque Conso'. Vous achetez le chèque 12€, la Com'Com vous offre 3€, vous avez un chèque de 15€ à dépenser dans un commerce adhérent au dispositif.
A Bellenaves, sont adhérents : La Boulange à Lily, la boulangerie Malot, la boucherie Coutard, le Petit Casino, le Camphrier (route de la Bosse), l'Hostellerie du Château, le salon de coiffure "Coupe et Coiff", le fleuriste Beaudonnet, l'Echoppe Belle-navoise. Retrouvez la liste de tous les adhérents du Val de Sioule sur le site internet de la ComCom comcom-ccspsl.fr.
Où l'acheter ? au PIT de Bellenaves. En vente jusqu'au 31 décembre 2020 et valable dans vos commerces adhérents jusqu'au 31 janvier 2021.

Bon d'inscription à la version numérique de la lettre d'infos
=> Ou inscription directement à **newsletter.bellenaves@gmail.com**

A retourner en Mairie, 1 grande rue 03330 Bellenaves, avant le 31 décembre 2020 :

NOM Prénom _____

ADRESSE POSTALE _____

Email en LETTRES CAPITALES _____

¤ OUI, je souhaite recevoir la version numérique (format PDF) de la lettre d'informations municipale à l'adresse email donnée à cet effet uniquement et j'accepte de ne plus recevoir la version papier à mon adresse postale.
Je pourrai me désabonner à tout moment.

Signature :